

Calendrier général de la campagne d'entretien professionnel 2022 (gestion 2021) des agents des catégories A (inspecteurs, inspecteurs divisionnaires à titre personnel), B et C en fonction dans le réseau

Dates/périodes	Bureaux gestionnaires de centrale	Réseau (directions)	
7 décembre 2021	Sélection des agents à évaluer au niveau national	Mise à jour dans SIRHIUS des informations susceptibles d'impacter l'entretien professionnel 2022	
31 décembre 2021		Date limite de saisie des opérations de mise à jour de SIRHIUS pour les informations relatives à l'entretien professionnel 2022	
14 janvier 2022	Ouverture de l'application EDEN-RH ; transmission des informations sous forme dématérialisée aux directions dans l'application EDEN-RH	Début de l'ajustement, par les GRH, des populations à évaluer, de la désignation des SHD et AH, en vue de la validation dans EDEN-RH	
21 janvier 2022		<p>Date limite pour demander, via EDEN-RH, le transfert des agents ayant changé d'affectation entre le 01/01/2022 et la date de début des entretiens (le transfert doit être demandé par la direction du 1er janvier 2022).</p> <p>Date limite impérative d'ajustement et de validation, par les GRH des directions, de la sélection des agents à évaluer, dans EDEN-RH .</p>	
<p>Dès validation de la sélection des agents à évaluer par l'ensemble des directions^(*), jusqu'au 21 mars 2022</p> <p><i>(*) soit au plus tôt à compter du 21 janvier 2022</i></p>		<p align="center">Déroulement des entretiens professionnels</p>	<ul style="list-style-type: none"> ➤ Réunions de cadrage ➤ Notification au GRH de la «référence» (RF) par les évaluateurs, via EDEN-RH (agents A, B et C)

dates/périodes	Bureaux gestionnaires de centrale	Réseau (directions)
21 mars 2022		Date limite de tenue des entretiens professionnels et de transmission du compte-rendu à l'agent.
31 mars 2022		Date limite et bloquante dans l'application EDEN-RH de validation des listes d'évaluation par le GRH
7 avril 2022		Date limite de notification par l'évaluateur du CREP visé par l'AH, via EDEN-RH
22 avril 2022		Date limite ⁽¹⁾ pour déposer un recours hiérarchique sur les éléments du compte rendu ou dans les 15 jours francs à compter de la notification du CREP visé par l'AH
9 mai 2022		Date limite pour la notification via EDEN-RH de la réponse de <u>l'autorité hiérarchique</u> ou dans les 15 jours francs à compter de la réception du recours hiérarchique
9 juin 2022		Date limite ⁽¹⁾ de recours devant la CAPL ou la CAPN (recours de 1 ^{er} niveau ⁽²⁾) ou dans le délai d' un mois à compter de la notification de la réponse au recours par l'autorité hiérarchique
30 juin 2022		Date limite des réunions des CAPL ⁽³⁾ ; Envoi des recours devant la CAPN (recours de 1er niveau)
8 juillet 2022		Date limite de notification à l'agent de la décision de l'AH après CAPL
juin à mi-décembre 2022		Saisie, par les chefs de service, dans EDEN-RH, des fiches préparatoires à l'entretien professionnel de l'année 2023 pour les agents obtenant leur mutation ou promus en cours d'année.
Mi-septembre à mi-décembre 2022	Examen des recours en CAPN (1er niveau de recours)	Présentation du bilan de la campagne d'entretien professionnel de l'année 2022 aux CTL (CTS)
16 décembre 2022		Date limite de saisie, dans EDEN-RH, des fiches préparatoires à l'entretien professionnel de l'année 2023
<p>⁽¹⁾ : date limite théorique (la date limite réelle est appréciée au cas par cas en fonction du délai dont dispose l'agent pour déposer son recours).</p> <p>⁽²⁾ : les CAPN sont maintenues pour l'examen des recours déposés par les agents ne relevant pas d'une CAP locale (recours directs pour les cadres A+, les géomètres cadastrés, les agents techniques et les agents de la DGFIP détachés auprès d'une autre administration).</p> <p>⁽³⁾ : en cas de report justifié par un contexte local particulier, la CAPL devra impérativement se réunir avant le 30 septembre 2022.</p>		